

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00618

Numéro SIREN : 839 856 689

Nom ou dénomination : A LA CORNICHE

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt 2878

A LA CORNICHE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Platère
17690 ANGOULINS
839 856 689 RCS LA ROCHELLE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 29 MARS 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 48 029 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 48 029 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

A la réserve légale, soit 500 euros

Aux autres réserves, soit 47 529 euros

Total 48 029 euros 48 029 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Philippe CAZENAVE



A LA CORNICHE

ROUTE DE LA PLATERE
17690 ANGOULINS

CAMPING

COMPTES ANNUELS
au 30 septembre 2018



Anthony PEREZ

Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Directeur Associé

Dominique PERRIER

Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Directrice Associée

5 avenue Barbara - CS 60053 - TRIGNAC - 44611 SAINT NAZAIRE Cédex

Tél. 02 40 53 40 01 - Fax 02 40 53 16 40

E-mail : saint-nazaire@soregor.fr - www.soregor.fr



BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/09/2018
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels	5 350,00	455,74	4 894,26
Fonds commercial	405 270,00		405 270,00
Immobilisations corporelles			
Matériel et outillage industriel	8 479,96	242,77	8 237,19
Autres immobilisations corporelles	338 012,26	12 380,86	325 631,40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	757 112,22	13 079,37	744 032,85
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours			
Matières premières, aut. approvisionnements	705,55		705,55
Marchandises	96,55		96,55
Avances et acomptes versés	10 080,70		10 080,70
Créances			
Clients et comptes rattachés	17 412,70		17 412,70
Créances diverses	110 796,08		110 796,08
Disponibilités	134 806,45		134 806,45
Charges constatées d'avance	50 740,77		50 740,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	324 638,80		324 638,80
TOTAL ACTIF	1 081 751,02	13 079,37	1 068 671,65

BILAN PASSIF

	Net au 30/09/2018
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	5 000,00
<i>Résultat de l'exercice</i>	48 029,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 029,44
DETTES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430 315,00
Emprunts et dettes financières divers	290 189,08
Avances et acomptes reçus / commandes	4 361,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 587,49
Dettes fiscales et sociales	77 326,49
Autres dettes	2 862,97
TOTAL DETTES (1)	1 015 642,21

TOTAL PASSIF	1 068 671,65
---------------------	---------------------

(1) Dont dettes à plus d'un an
(1) Dont dettes à moins d'un an

397 207,13
614 073,90

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/05/2018
au 30/09/2018
(5 mois)

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises	59 329,34
Production vendue : services	373 547,26

CHIFFRE D'AFFAIRES NET 432 876,60

Autres produits d'exploitation

Production immobilisée	17 588,38
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charges	778,50
Autres produits	773,44

Total des produits d'exploitation 452 016,92

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	4 550,12
Variation de stock de marchandises	-96,55
Variation de stock de mat. prem. et autr. approv.	-705,55
Autres achats et charges externes	290 292,31
Impôts, taxes et versements assimilés	484,42
Salaires et traitements	58 246,06
Charges sociales	19 980,84
Dotations aux amortissements s/ immobilisations	13 079,37
Autres charges	1 036,92

Total des charges d'exploitation 386 867,94

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 65 148,98

Charges financières

Intérêts et charges assimilées	2 146,54
--------------------------------	----------

Total des charges financières 2 146,54

RÉSULTAT FINANCIER -2 146,54

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS 63 002,44

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/05/2018
au 30/09/2018
(5 mois)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	63 002,44
Charges exceptionnelles	
Impôts sur les bénéfices	14 973,00
TOTAL DES PRODUITS	452 016,92
TOTAL DES CHARGES	403 987,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	48 029,44

DISPENSE D'ANNEXE COMPTABLE

L'annexe comptable n'a plus à être établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime simplifié d'imposition
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :

total bilan 350 000 €
Chiffre d'affaires 700 000 €
Nombre de salariés 10

(ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n° 2014-1 du 2 janvier 2014)



Audit Légal & Certification
Commissariat aux Apports
Commissariat à la Transformation
Commissariat à la Fusion

A LA CORNICHE

Route de la Platère
17690 Angoulins

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice 30 septembre 2018

A LA CORNICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2018

A L'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A LA CORNICHE** relatifs à l'exercice clos **30 septembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **A LA CORNICHE** à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **23 mai 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

V - Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

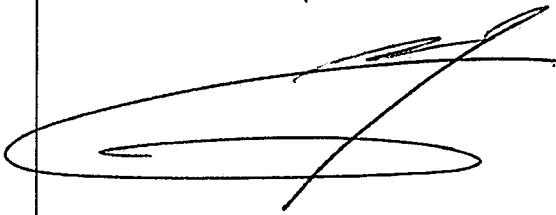
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ③ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ③ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ③ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ③ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ⑥ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochelle, le 12 mars 2019

Blue Audit  Blue Audit Quai Georges Simenon 17000 La Rochelle Siret 827 791 425 00015 Tél. 05 46 300 333	Louis - Arnaud Fougere Commissaire aux Comptes 
--	--

ANNEXE :

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/09/2018
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels	5 350,00	455,74	4 894,26
Fonds commercial	405 270,00		405 270,00
Immobilisations corporelles			
Matériel et outillage industriel	8 479,96	242,77	8 237,19
Autres immobilisations corporelles	338 012,26	12 380,86	325 631,40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	757 112,22	13 079,37	744 032,85
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours			
Matières premières, aut. approvisionnements	705,55		705,55
Marchandises	96,55		96,55
Avances et acomptes versés	10 080,70		10 080,70
Créances			
Clients et comptes rattachés	17 412,70		17 412,70
Créances diverses	110 796,08		110 796,08
Disponibilités	134 806,45		134 806,45
Charges constatées d'avance	50 740,77		50 740,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	324 638,80		324 638,80
TOTAL ACTIF	1 081 751,02	13 079,37	1 068 671,65



Blue Audit
Quai Georges Simenon
17000 La Rochelle
Siret 837 741 426 00015
Tél : 05 46 300 333

BILAN PASSIF

	Net au 30/09/2018
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	5 000,00
<i>Résultat de l'exercice</i>	48 029,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 029,44
DETTES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430 315,00
Emprunts et dettes financières divers	290 189,08
Avances et acomptes reçus / commandes	4 361,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 587,49
Dettes fiscales et sociales	77 326,49
Autres dettes	2 862,97
TOTAL DETTES (1)	1 015 642,21

TOTAL PASSIF	1 068 671,65
(1) Dont dettes à plus d'un an	397 207,13
(1) Dont dettes à moins d'un an	614 073,90

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/05/2018
au 30/09/2018
(5 mois)

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises	59 329,34
Production vendue : services	373 547,26

CHIFFRE D'AFFAIRES NET	432 876,60
-------------------------------	-------------------

Autres produits d'exploitation

Production immobilisée	17 588,38
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charges	778,50
Autres produits	773,44

Total des produits d'exploitation	452 016,92
--	-------------------

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	4 550,12
Variation de stock de marchandises	-96,55
Variation de stock de mat. prem. et autr. approv.	-705,55
Autres achats et charges externes	290 292,31
Impôts, taxes et versements assimilés	484,42
Salaires et traitements	58 246,06
Charges sociales	19 980,84
Dotations aux amortissements s/ immobilisations	13 079,37
Autres charges	1 036,92

Total des charges d'exploitation	386 867,94
---	-------------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	65 148,98
--------------------------------	------------------

Charges financières

Intérêts et charges assimilées	2 146,54
--------------------------------	----------

Total des charges financières	2 146,54
--------------------------------------	-----------------

RÉSULTAT FINANCIER	-2 146,54
---------------------------	------------------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	63 002,44
--------------------------------------	------------------

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/05/2018
au 30/09/2018
(5 mois)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	63 002,44
Charges exceptionnelles	
Impôts sur les bénéfices	14 973,00
TOTAL DES PRODUITS	452 016,92
TOTAL DES CHARGES	403 987,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	48 029,44

DISPENSE D'ANNEXE COMPTABLE

L'annexe comptable n'a plus à être établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime simplifié d'imposition
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :

total bilan 350 000 €
Chiffre d'affaires 700 000 €
Nombre de salariés 10

(ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n° 2014-1 du 2 janvier 2014)